

## **Réprimer les manifestations: une banalisation de pratiques policières inadmissibles en démocratie**

L'intervention policière dont ont été victimes de nombreuses personnes qui s'étaient rassemblées ce samedi 12 octobre sur la place royale dans le cadre de l'appel d'Extinction Rebellion à manifester afin de réclamer qu'une « urgence climatique » soit reconnue au plus haut niveau de la prise de décision politique a à juste titre été considérée comme disproportionnée de la part de nombreux observateurs. Cette intervention a eu lieu au moment de l'évacuation de la place et a été justifiée par le fait que les manifestants, sommés de dégager les lieux publics, n'ont pas répondu aux ordres.

Or si la majorité de la presse met en avant l'utilisation de l'autopompe, des sprays au poivre directement actionnés au plus près des yeux et du visage et de l'utilisation des matraques comme faisant partie d'une intervention « musclée », d'autres pratiques policières pourtant graves comme atteintes démocratiques semblent faire l'objet déjà d'une certaine accoutumance dans les récits médiatiques (notamment « colsonnage » des manifestants et arrestation administrative massive) alors que d'autres faits encore plus graves sont très peu abordés (ce qui se passe dans les lieux où les manifestants sont détenus durant plusieurs heures).

Ainsi, Extinction Rebellion est en train de recueillir plusieurs témoignages qui convergent de manifestants enfermés après leur arrestation dans un garage clos de la police de Bruxelles où un motard-policier, en présence de plusieurs de ses collègues, aurait projeté du gaz d'échappement de sa moto de façon prolongée dans le visage des personnes arrêtées et immobilisées. Ceci paraît tellement grave qu'a priori on aurait envie de ne pas y croire. Car ceci, cela s'appelle de la torture et que tout acte de torture exercé par des membres des forces de l'ordre remet directement et radicalement en cause le caractère démocratique d'un pays. Il serait impensable qu'une enquête judiciaire et non simplement disciplinaire ne soit pas ouverte et, si les faits sont avérés, que les responsables ne soient pas démis immédiatement de leurs fonctions, en plus de condamnations pénales à venir à l'issue d'un procès.

Mais cette carte blanche a pour objectif de replacer ces « dérapages » policiers dans un contexte un peu plus long de répression policière des manifestations en Belgique depuis quelques années et dont les pratiques inacceptables en démocratie semblent s'installer, s'automatiser, se banaliser ces derniers temps, notamment dans le cadre des arrestations administratives des Gilets jaunes belges qui s'effectuent régulièrement depuis près d'un an déjà ou lors de celles des militantes de *Reclaim the night* lors de leur marche à Bruxelles en 2017 et 2018.

Si nous prenons en considération ces événements non pas comme des « actualités », aussitôt oubliées car remplacées par d'autres du jour ou lendemain, mais comme la répétition d'une même dérive, nous devons en conclure que la contestation sociale qui touche nos systèmes à leur cœur (la liberté du commerce et du profit financier comme priorité contre tout ce qui fait réellement société : égalité politique, fraternité, justice sociale et fiscale, protection de la planète) semble de plus en plus être traitée comme une déviance qui mériterait un traitement répressif « d'exception ». Cette répression policière ne devrait dès lors plus être perçue comme des « dérapages » ou des « dérives » mais devrait être vue comme l'installation d'une politique de répression assumée par la classe politique au pouvoir, violant la liberté d'expression et de manifestation démocratique des citoyens et banalisant la déshumanisation des contestataires ; ce qui ouvre la voie à des pratiques gratuites de violences policières qui doivent être assimilées à des formes de torture.

Ainsi depuis 2014 environ, avec la vague des contestations contre les traités commerciaux de libre-échange (à cette date contre le TTIP ou TAFTA), la police de Bruxelles a commencé à systématiser la pratique des arrestations préventives des manifestants venant en métro ou en

train (pour les empêcher de se rendre à la manifestation), à procéder à des arrestations administratives massives en piégeant les manifestants par « nassage », à utiliser de façon sadique des autopompes, des gaz lacrymogènes, des sprays au poivre, de la matraque à l'encontre de ces manifestants piégés qui ne pouvaient plus s'échapper et à colsonner (menottes de plastique) les mains derrière le dos ces personnes arrêtées. Quand des manifestants refusaient de les suivre dans cette arrestation en s'immobilisant, de très nombreuses images montrent que des policiers les traînent par terre, les os des bras soulevés en arrière, ce qui entraîne des douleurs particulièrement aiguës bien connues des séances de torture pratiquées dans les régimes de dictature. Sans parler de l'usage intensif et agressif des sprays au poivre projetés sans nécessité directement dans les yeux... ou des jets à haute pression des autopompes qui ont il y a peu blessé gravement à l'œil une manifestante Gilet jaune...

Depuis 2014 au moins, nombre de personnes arrêtées ont connu des conditions de détention inacceptables en démocratie : entassées par dizaines dans des locaux dont certains étaient franchement insalubres (dont les fameuses anciennes écuries de la gendarmerie d'Etterbeek), avec des colsons tellement serrés que cela entraînait des douleurs insupportables (certains policiers refusant d'écouter les plaintes et de les desserrer en conséquence), des personnes laissées de nombreuses heures durant sans possibilité d'accéder à des toilettes, des personnes qui s'évanouissaient dans de telles conditions sans que la police ne s'en soucie et ne les fasse évacuer vers des centres de soins...alors que ces personnes n'avaient fait que manifester et n'avaient pas à être arrêtées...

La prise de parole récente<sup>1</sup> d'un responsable d'un des syndicats de la police à la RTBF radio qui nie la qualification de « violences » pour lui substituer celle d' « usage modéré de la force et de la contrainte » et qui assimile la contestation sociale à une « *dérive sociétale qui veut que l'on n'accepte plus aucune contrainte, l'autorité de qui que ce soit* » fait d'autant plus frémir et montre à quel point les pratiques en cours ont été normalisées.

Ces diverses pratiques ont ainsi été utilisées de façon systématique en Belgique depuis presque un an à l'encontre des Gilets jaunes belges.

Où commence la torture et où s'arrête la démocratie? C'est une question que nous devons tous nous poser dès lors que nous nous définissons comme démocrates...

Et ce n'est pas parce que le régime du président français Macron couvre ses policiers dans des pratiques anti-démocratiques où on les laisse « se lâcher » et « se défouler » dans une dynamique de quasi-guerre civile contre tout contestataire qu'il faudrait pour cela minimiser ce qui se passe en Belgique aujourd'hui.

Dès lors, il est devenu impossible de fermer les yeux devant ce qui est devenu une pratique « normale » de l'intervention policière lors des manifestations, du moins à Bruxelles. Le droit à manifester doit être revu : en étant légalement plus étendu et mieux protégé, et notamment protégé de la répression policière.

Il est en effet actuellement bridé par une législation qui restreint nos libertés constitutionnelles (zones neutres, autorisation préalable) et il est de plus en plus perçu comme une « déviance » à réprimer et non plus comme un droit fondamental, sacré, à protéger.

Bruno Bauraind, secrétaire général du GRESEA

Francine Bolle, historienne (des mouvements sociaux), enseignante à l'ULB

Arthur Borrielo, politologue, chargé de recherche Fnrs à l'ULB

Chloé Deligne, historienne, chercheure qualifiée du Fnrs à l'ULB

---

<sup>1</sup> [https://www.rtbef.be/info/societe/detail\\_repression-policiere-pas-des-violences-mais-un-usage-moderé-de-la-force-et-de-la-contrainte-selon-les-syndicats?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Info&id=10347661](https://www.rtbef.be/info/societe/detail_repression-policiere-pas-des-violences-mais-un-usage-moderé-de-la-force-et-de-la-contrainte-selon-les-syndicats?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=Info&id=10347661), mis en ligne le 22 octobre 2019.

Anne Dufresne, sociologue, chercheure au GRESEA  
Jean-Claude Deroubaix, sociologue, enseignant à l'UMons  
Maxime Fontaine, économiste, chercheur à l'ULB  
Bruno Frère, sociologue, philosophe, Maître de recherches Fnr à l'ULg  
Geoffrey Geuens, professeur en Information et Communication à l'ULg  
Corinne Gobin, politologue, maître de recherches Fnr à l'ULB  
Patrick Italiano, sociologue, chercheur à l'ULg  
Marc Jacquemain, sociologue, professeur honoraire de l'ULg  
Cédric Leterme, politologue, chercheur au GRESEA  
Esteban Martinez, sociologue, chargé de cours à l'ULB  
David Paternotte, sociologue, chargé de cours à l'ULB  
Geoffrey Pleyers, sociologue, chercheur qualifié Fnr à l'UCL  
Anne Staquet, philosophe, professeure à l'UMons  
Jean-Louis Siroux, sociologue, chargé de cours à l'ULB  
Miguel Souto Lopez, sociologue, chargé de cours à l'UCL  
Dan Van Raemdonck, linguiste, professeur à l'ULB  
Jean Vandewattyne, sociologue, chargé de cours à l'UMons  
Jean Vogel, philosophe, professeur à l'ULB  
Marc Zune, sociologue, professeur à l'UCL